

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication : **2 644 831**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **89 04201**

⑤1 Int Cl<sup>5</sup> : E 05 C 9/18, 9/02; E 05 B 63/08.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 23 mars 1989.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 39 du 28 septembre 1990.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : MAP MASSARD, Société anonyme. —  
FR.

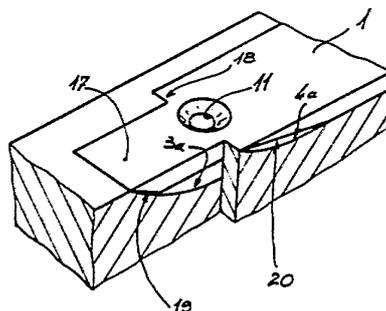
⑦2 Inventeur(s) : André Massard.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Germain et Maureau.

⑤4 Verrou à larder à têtère.

⑤7 Dans ce verrou, l'extrémité de la têtère, opposée à celle de laquelle le pêne du verrou fait saillie, est découpée pour présenter deux épaulements latéraux 18 bordant un tenon central 17 et constituant, avec ce tenon, moyens d'occultation des extrémités 3a-4a des logements composant la rainure étagée dans le champ d'un vantail, tandis qu'au moins l'extrémité du tenon 17 est munie d'un biseau postérieur 19 apte à s'encaster dans l'arrondi 3a du logement correspondant.



FR 2 644 831 - A1

1

"Verrou à larder à têtère".

Les portes à deux vantaux ou à vantaux composés sont en général munies sur un vantail d'une crémone ou crémone-serrure et sur les ou l'autre vantail que l'on dénomme semi-fixe, de verrous haut et  
5 bas coopérant respectivement avec le dormant ou une traverse et le seuil.

Ces verrous proprement dit sont montés coulissants, soit par rapport à un boîtier de section en "U" ou par rapport à une têtère plate.

10 Le verrou à têtère présente une moindre épaisseur et peut être posé sur une menuiserie-bois mais aussi sur une menuiserie en matière synthétique.

Les menuiseries industrielles utilisent les mêmes outillages de fabrication en grande série pour réaliser les rainures pour  
15 têtères de crémone et les rainures pour têtères de verrou, et de la sorte montent davantage de verrous à têtère.

En général et comme montré à la figure 2, la têtère 1 est constituée par un plat de forme rectangulaire présentant une arête transversale droite 2.

20 Lorsque le verrou est monté dans une menuiserie bois, il est disposé dans une rainure étagée réalisée au moyen d'une fraise à rainurer monobloc ou extensible, assurant à la fois le logement 3 pour le mécanisme et le logement 4 pour la têtère comme montré à la figure 1 annexée. La fraise travaillant sur champ, les extrémités  
25 débouchantes des deux logements 3 et 4, se terminent par des arrondis, respectivement 3a-4a qui, lorsque le verrou est mis en place, restent apparents et, comme montré à la figure 2, déparent l'aspect esthétique du champ de la porte.

Pour remédier à cela, il est connu de prolonger l'extrémité  
30 de la têtère par un embout en forme s'ajustant dans l'extrémité des logements 3 et 4 et affleurant du champ du vantail de la porte. Cet embout, qui est fixé par la vis assurant également la fixation de la têtère et traversant un alésage 11 de celle-ci, augmente le coût du verrou, la longueur d'usinage qu'il faut réaliser dans le champ et le  
35 temps de pose.

La présente invention a pour but de remédier à cela en

fournissant un verrou à larder à têtère s'ajustant dans la rainure obtenue par la fraise, sans recours à aucun autre accessoire et procurant, sur le champ, une continuité visuelle ne déparant pas celui-ci.

5 A cet effet, l'extrémité de la têtère, opposée à celle de laquelle le pêne du verrou fait saillie, est découpée pour présenter deux épaulements latéraux bordant un tenon central et constituant, avec ce tenon, moyens d'occultation des extrémités des logements de la rainure étagée, tandis qu'au moins l'extrémité du tenon est munie d'un  
10 biseau postérieur apte à s'encaster dans l'arrondi du logement correspondant.

Grâce à cet agencement, la têtère du verrou s'encastre parfaitement dans l'extrémité des logements devant le recevoir, sans que cela entraîne un surcoût quelconque.

15 D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description qui suit en référence au dessin schématique annexé, représentant à titre d'exemples non limitatifs, plusieurs formes d'exécution de ce verrou à têtère.

Figure 1 est une vue en perspective avec coupe partielle  
20 montrant en détails la forme de l'extrémité du logement ménagé dans le champ de l'ouvrant pour recevoir le verrou,

Figure 2 est une vue partielle de face montrant le verrou traditionnel lorsqu'il est mis en place dans le logement,

Figure 3 est une vue en coupe transversale suivant III-III de  
25 figure 2,

Figures 4 et 5 sont des vues, respectivement en coupe suivant IV-IV de figure 5 et de face en élévation, montrant une forme d'exécution du verrou selon l'invention,

Figure 6 est une vue en perspective montrant par l'arrière  
30 l'extrémité en forme de tenon de la têtère,

Figures 7 est une vue en perspective avec coupe partielle montrant la têtère de figure 6 lorsqu'elle est mise en place dans la rainure. Comme montré aux figures 4 et 5, le verrou selon l'invention est composé d'une têtère métallique 1 par rapport à laquelle peut  
35 coulisser un corps de verrou 5. Ce dernier est constitué par un fer plat et est monté coulissant sur le dos de la têtère. Sa liaison

avec celle-ci est assurée par un rivet transversal 6 rivé en 6a sur cette têtère. La tige de ce rivet traverse le corps du verrou 5 par une lumière 7 et une lame élastique dorsale 8, par un alésage cylindrique 9. A l'opposé de la partie rivée 6a, la tige du rivet est  
5 solidaire d'une tête 6b qui maintient la lame élastique 8 et le corps 5.

A son extrémité constituant le pêne du verrou, le corps est, de façon connue, muni de chanfreins latéraux. A son autre extrémité, il est coudé pour former un doigt d'actionnement 10 monté coulissant  
10 dans une lumière 12 de la têtère 1.

Le pêne du verrou est guidé en translation par un cavalier en "U" 13 dont les ailes sont munies de pattes 14 traversant la têtère et liées à elle par rivetage.

La lame élastique 8 est cambrée dans sa partie centrale de façon que ses extrémités libres soient maintenues en appui sur la face  
15 postérieure du corps du verrou. L'une de ses extrémités, et par exemple celle supérieure représentée à la figure 4, est munie d'un cran embouti 15 apte à coopérer avec l'un des deux crans de positionnement 16 ménagés sur le corps 5.

L'extrémité de la têtère, qui est opposée à celle munie du cavalier 13, est découpée pour présenter un tenon central 17 bordé par deux épaulements 18. Comme le montre les figures 4 et 6, l'extrémité  
20 du tenon 17 est munie sur sa partie postérieure d'un biseau 19 tandis que les épaulements 18 sont munis de biseaux 20.

Comme le montre la figure 7, lorsqu'un verrou muni d'une telle têtère est mis en place dans la rainure étagée pour elle dans l'huissierie, et grâce à sa forme étagée et aux biseaux 19 et 20, son  
25 extrémité vient se loger parfaitement dans les extrémités 3a-4a des logements 3 et 4, en offrant une solution de continuité parfaite. Ainsi, la continuité entre le champ du vantail et la têtère  
30 est parfaite et le verrou s'intègre parfaitement dans la rainure du champ, sans en modifier l'aspect esthétique.

Les biseaux 19 et 20 peuvent être réalisés par reprise de fraisage mais aussi, de manière plus simple, directement à la presse  
35 avant assemblage de la têtère avec le corps de verrou 5 et la lame élastique 8.

4

Il ressort de ce qui précède que le verrou, selon l'invention, est composé d'un nombre de pièces réduit, facilement réalisables à la presse, ne nécessitant pour leur assemblage qu'un seul rivet 6 et constituant ainsi un ensemble peu onéreux et simple, s'intégrant parfaitement dans le champ d'un vantail, comportant une rainure étagée 3-4 par une fraise étagée.

Dans une variante de réalisation, non représentée, seule l'extrémité du tenon est biseautée en 19. Lorsque la têtère est introduite dans la rainure étagée, il y a continuité entre le champ du vantail et le tenon 17, mais discontinuité au niveau des épaulements 18 qui, en raison de leur épaisseur, ne viennent pas dans le prolongement du champ. Cela forme deux espaces qui, de faible hauteur et de la largeur des épaulements s'avèrent peu visibles et en tous cas beaucoup moins visibles que l'espace formé avec un verrou ou arête droite comme montré figure 2.

## REVENDEICATIONS

1. Verrou lardé à têtère, du type comportant un mécanisme mobile par rapport à une têtère plate, caractérisé en ce que l'extrémité de la têtère, opposée à celle de laquelle le pène du verrou fait saillie, est découpée pour présenter deux épaulements latéraux 18 bordant un tenon central 17 et constituant, avec ce tenon, moyens d'occultation des extrémités 3a-4a des logements 3 et 4 composant la rainure étagée dans le champ d'un vantail, tandis qu'au moins l'extrémité du tenon 17 est munie d'un biseau postérieur 19 apte à s'encastrent dans l'arrondi 3a du logement 3 correspondant.

2. Verrou selon la revendication 1, caractérisé en ce que chacun des épaulements 18 est muni d'un biseau postérieur 20 apte à s'encastrent dans l'arrondi 4a des logements 4 pour la têtère.

3. Verrou selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que son corps 5 est constitué par un fer plat s'étendant contre le dos de la têtère 1 et présentant, une extrémité formant pène de verrouillage et une autre extrémité, coudée en 10, traversant une lumière 12 de la têtère et constituant moyens d'actionnement, ce corps étant lié à la têtère 1 par un rivet transversal 6, dont la tige traverse une lumière 7 du corps 5 et un perçage 9 ménagé dans une lame élastique 8, tandis que, d'une part, cette lame est plaquée longitudinalement contre le dos du corps par la tête postérieure 6b du rivet 6, est munie à au moins l'une de ses extrémités de crans de positionnement 15 coopérant avec des crans complémentaires 16 du corps 5 et que le guidage en translation du pène du verrou, est assuré par un cavalier en "U" 13 dont les ailes sont munies de pattes 14 traversant la têtère et liées à elle.

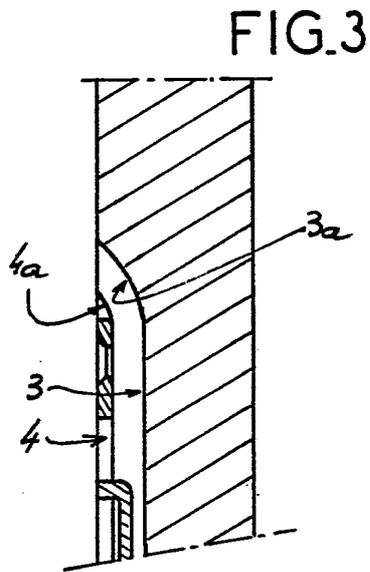
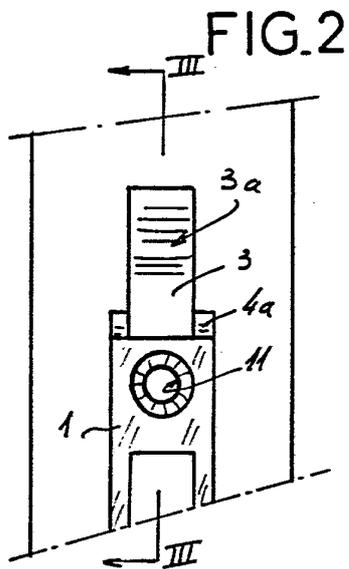
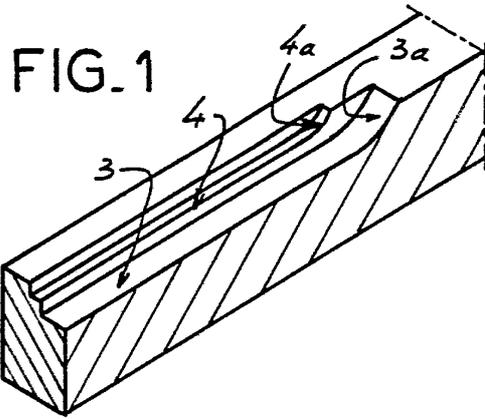


FIG. 5

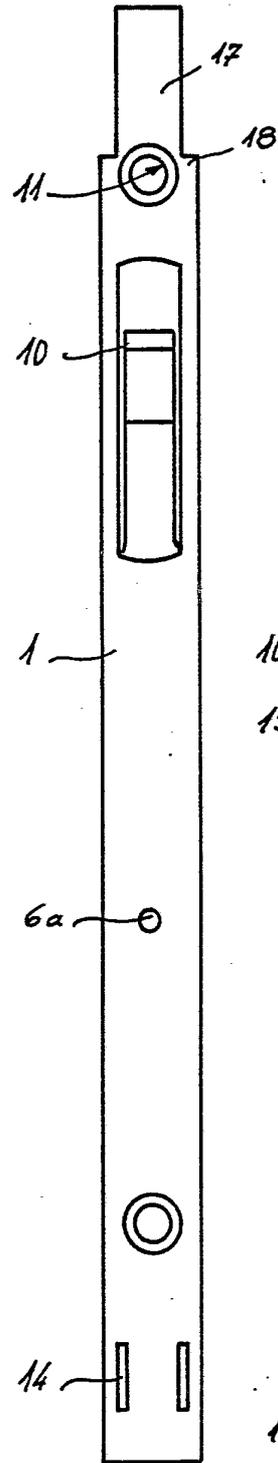


FIG. 4

